



DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal, à sa session ordinaire du 15 janvier 2024, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Dany-Pierre Rondeau, située à Fortierville (lot 6 180 446 du cadastre du Québec, matricule # 1750-44-9976, zone R-01).

La demande concerne une façade de terrain d'une largeur de 22.18 m alors que la façade minimum requise pour un usage résidentiel de forte densité est de 30 m (grille de spécifications du règlement de lotissement # 2013-09-087).

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 29^e jour du mois de novembre 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site internet de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de novembre 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière